amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

DÉLIBÉRATION n° 2025/10/10-02-CGF

Budget rectificatif 2025 : périmètre de la Fondation universitaire amU hébergé sur le budget principal d'établissement

Le **Conseil de gestion de la Fondation universitaire amU**, en sa séance du 10 octobre 2025, sous la présidence de M. Romain LAFFONT, Vice-président de ladite Fondation,

Vu *le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,*
Vu *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177,*
Vu *les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,*
Vu *les statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*
Vu *la délibération n° 2024/10/18-03-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant désignation de Mme Florence MESSINA en tant que Trésorière du bureau de la Fondation,*
Vu *la délibération n° 2024/12/04-04-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant approbation du budget initial 2025 de la Fondation universitaire amU,*
Vu *la délibération n° 2024/12/17-10-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant approbation définitive du budget initial 2025 de la Fondation universitaire amU,*

Considérant *les éléments financiers et comptables exposés par Mme la Trésorière du bureau de la Fondation pour l'exercice 2025,*

Après en avoir délibéré,

Article premier :
APPROUVE les autorisations budgétaires suivantes concernant la Fondation.
Ces autorisations seront soumises au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université, dans le cadre de gestion budgétaire et comptable défini dans l'Article 2 ci-après, au titre du budget rectificatif 2025 :

90 000 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
- 20 000 € en personnel
- 50 000 € en fonctionnement
- 0 € en intervention
- 20 000 € en investissement

90 000 € de Crédits de Paiement, dont :
- 20 000 € en personnel
- 50 000 € en fonctionnement

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

- 0 € en intervention
- 20 000 € en investissement

50 000 € de prévisions de Recettes Encaissées

Article 2

Les autorisations budgétaires actées dans l'Article premier ci-avant concernent la gestion budgétaire et comptable des flux suivants de la Fondation réalisés sur le budget principal d'Aix-Marseille Université pour la fin de l'exercice 2025 :

- dons collectés au titre de la Fondation (recettes) ;
- projets financés par celle-ci (dépenses).

Article 3

La présente délibération entre en vigueur sous réserve de confirmation par le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université.

amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de membres statutaires : 14
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7
Nombre de membres présents ou représentés : 10

Fait à Marseille, le 10 octobre 2025,

Par délégation :

M. Romain LAFFONT
Vice-président de la Fondation
universitaire Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36